



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 13 janvier 2022**

Le treize janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit et en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIEAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal LAURENT, Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER

Absent : Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Hélène QUÉMÉRÉ

2022-01-13-001 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE – AUTORISATION DE LANCEMENT DU MARCHÉ

Considérant ce qui suit :

La commune de Monnières a confié au bureau d'études 2LM la maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école publique. Dans le cadre des missions confiées, le bureau d'études 2LM a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à ces travaux.

Les travaux concernent :

- le dégagement des emprises,
- les terrassements,
- les travaux d'assainissement eaux pluviales,
- les travaux de chaussée et trottoir,
- les signalisations horizontales et verticales,
- les espaces verts et mobilier urbain

Le projet prévoit une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Travaux d'aménagement aux abords de l'école et de la rue André GIRAUD jusqu'au lotissement du Pampre d'Or
- Tranche Optionnelle 01 : Création du cheminement piéton vers la mairie le long de la voie de circulation
- Tranche optionnelle 02 : Palette de retournement et stationnement au niveau de la salle de sport

Le délai maximum d'exécution des travaux (hors période de préparation), à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux, est fixé à :



- Tranche Ferme : 2 mois
- Tranche optionnelle 1 (Cheminement vers Mairie) : 15 Jours

- Tranche optionnelle 2 (Demi-tour salle de sports) : 15 Jours

L'estimation financière des travaux est la suivante :

- Tranche Ferme : 225 832,50 € HT soit 270 999 € TTC
- Tranche optionnelle 1 (Cheminement vers Mairie) : 8 632 € HT soit 10 358,40 € TTC
- Tranche optionnelle 2 (Demi-tour salle de sports) : 11 260 € HT soit 13 512 € TTC
- Total : 245 724,50 € HT soit 294 869,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la consultation relative au marché d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école publique ;
- DECIDE l'inscription en section d'investissement du budget 2022 des dépenses liées à la réalisation de ces travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école publique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le 24/01/2022
L'accusé de réception reçu le 24/01/2022
Identifiant 044-214401002-20220113-
2022_01_13_001-DE
de l'affichage en mairie le 25/01/2022
Le Maire,